



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport-préavis

relatif à la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité (TSP) et à la création d'un poste de « travailleur social hors murs » (TSHM) à 100% sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.- (rapport-préavis No 29/2012), ainsi qu'à la pérennisation du dispositif

Président : Jean-Noël Jourdan (UDC)

Membres : Patrick Aubort (PLR)
Tanya Bonjour (SOC)
Christian Burki (SOC)
Raphaël Corbaz (PLR)
Vincent Haldi (ML)
Jean Jacques Kiala (SOC)
Anne Saito (Les Verts)
Laurence Sierro (PLR)
Pierre-André Spahn (PLR)

La commission chargée de l'examen du rapport-préavis n° 34/2016 s'est réunie le mardi 13 septembre à 19h00 en salle de conférence du 3ème étage à l'Avenue des Alpes 22 à Montreux. Tous les membres de la commission désignés par le Conseil communal étaient présents.

La Municipalité était représentée par Madame Jacqueline Pellet, conseillère municipale en charge de la Direction des Affaires sociales, Familles et Jeunesse, accompagnée de Monsieur Simon Smith, chef de service. Nous les remercions pour tous les renseignements qu'ils nous ont apportés et réponses à nos questions.

En préambule, Madame la Municipale nous fait le bref historique de l'objet de ce préavis et nous rappelle que la Municipalité vient avec celui-ci à la demande du Conseil communal qui demandait un rapport d'évaluation après 3 ans, et nous y sommes; l'engagement du travailleur social (TSHM) ayant débuté le 1er mai 2013. De plus, la Municipalité désire la pérennisation du dispositif de travail social de proximité (TSP).

Discussion

A la lecture du préavis, cela semble bien confirmer qu'il y a des jeunes en rupture sur notre territoire; les renseignements que nous donne Monsieur Simon Smith nous le confirment. Le TSHM n'est pas une structure de plus, ni un électron libre, mais vient en complément ou surtout agit en interaction avec les autres. Son seul pouvoir est d'être présent et d'être vu, d'offrir son aide et surtout beaucoup d'écoute. Il nous est expliqué tout le travail de mise en place du dispositif de travail social de proximité. La tâche du TSHM a été de reconnaître le terrain, de se faire accepter, de tisser des liens avec les jeunes et d'arriver à nouer une confiance avec eux. Pas facile, car les jeunes ont été méfiants et voyaient en lui un flic en civil. C'est donc bien la présence sur le terrain qui importe beaucoup, afin que les jeunes s'habituent au TSHM; c'est ce qui a été fait. Avec le temps, ce lien de confiance s'est créé. Il y a aussi la prise de contact par les moyens de communications modernes comme facebook, dont certains commissaires se sont essayés et n'y sont pas arrivés. Il nous a été expliqué que le site est fermé suite à la démission de l'actuel TSHM pour une raison familiale. En réponse à une question d'un commissaire qui y voyait une éventuelle opportunité de fusionner le TSHM avec les travailleurs des centres de loisirs, Monsieur Simon Smith nous explique que ce sont deux travaux bien différents qui demandent des compétences différentes.

Il est aussi évoqué, au vu de l'actualité, le nouveau problème de la radicalisation des jeunes. C'est un réel souci pour le TSHM, car il est constaté que le délai de radicalisation est très court. Cela se fait en 10 jours. La présence du TSHM est donc déterminante pour les détecter et pour les désamorcer.

Au travers de la discussion, nous avons eu l'explication de quelques cas survenus et traités durant ces 3 années par le TSHM. La commission a pu se rendre compte que la présence d'un travailleur social hors murs (TSHM) sur notre territoire est un élément positif et que son rôle de transmetteur était bénéfique à tous les acteurs impliqués.

Conséquence financières

La dépense totale annuelle est de CHF 154'900.--- répartie par CHF 122'900.-- en salaire et charges sociales du TSHM et par CHF 32'000.-- de charges de fonctionnement. Montant qui a suscité quelques interrogations de certains commissaires qui ne comprenaient pas à quoi pouvait servir cette somme. Il nous est expliqué que cela servait à payer du matériel, quelques frais administratifs, les frais des activités organisées par le TSHM pour les jeunes ou pour l'aide la réalisation de projets, de débours générés par l'activité même du TSHM (p.ex. boissons/repas lors d'une discussion avec un jeune) et l'éventuel engagement de stagiaires occasionnels.

La parole n'étant plus demandée, la commission passe au vote et c'est par 9 voix pour et 1 contre que la commission approuve le préavis.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis n° 34/2016 de la Municipalité du 29 juillet 2016 au Conseil communal relatif à la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité (TSP) et à la création d'un poste de "travailleur social hors murs" (TSHM) à 100 % sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.-- (rapport-préavis 29/2012) ainsi qu'à la pérennisation du dispositif

oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport-préavis relatif à *la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité de proximité (TSP) et à la création d'un poste de "travailleur social hors murs" (TSHM) à 100% sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.-- (rapport-préavis 29/2012) ainsi qu'à la pérennisation du dispositif*
2. de pérenniser le poste de "travailleur social hors murs" (TSHM) à 100%;
3. de couvrir les nouveaux coûts de fonctionnement par une inscription aux budgets 2017 et suivants selon le détail ci-dessous :

3.1 charges de personnel et charges sociales liées, à ventiler comptablement sur la nature de charge 30 du chapitre 171.00, pour un montant de CHF 122'900.-- au maximum selon le profil de la personne engagée;

3.2 charges de fonctionnement, à ventiler comptablement sur les natures de charge 31 et 36 du chapitre 171.10, pour un montant de CHF 32'000.--

9 oui, 1 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Jean-Noël Jourdan (UDC)